

NOS INSTITUTIONS

# MINISTÈRE

des Postes,  
Télécommunications et  
Numérique



Droit  
Numerique.cd

[www.droitnumerique.cd](http://www.droitnumerique.cd)



*Historique*

# **MINISTÈRE DU NUMÉRIQUE - UNE PREMIÈRE INITIATIVE**

---

Historiquement, la gestion du numérique en République Démocratique du Congo (RDC) a été assurée par le ministère des Postes et Télécommunications. Le 21 avril 2021, la RDC a franchi une étape importante en créant pour la première fois un ministère dédié spécifiquement au numérique. Cette initiative visait à superviser et promouvoir le développement du secteur numérique dans le pays.



*Historique*

# FUSION DE DEUX MINISTÈRES

---

Le 28 mai 2024, une nouvelle restructuration gouvernementale a vu le ministère du numérique fusionner avec le ministère des Postes et Télécommunications. Ce nouveau ministère intégré s'intitule désormais le Ministère des Postes, Télécommunications et Numérique, reflétant ainsi une approche unifiée et renforcée pour le développement du numérique en RDC.



*Missions*

# LES MISSIONS DU MINISTÈRE

---

L'article 6 du Code du numérique congolais prévoit les responsabilités du ministère chargé du numérique, notamment :

1. concevoir, proposer et mettre en œuvre la politique du gouvernement dans le secteur du numérique ;
2. assurer, dans les limites de ses compétences, la réglementation, la promotion et le suivi des activités et services du secteur du numérique.



*Missions*

# ATTRIBUTIONS DU MINISTÈRE

---

- Conception, proposition et mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le secteur du numérique ;
- Réglementation, promotion et suivi, dans les limites de ses compétences, des activités du secteur du numérique ;
- Élaboration du plan national de numérisation intégrée de l'Administration et des services publics et pilotage de sa mise en œuvre, en collaboration avec les ministères sectoriels ;



## Missions

- Conception, proposition et mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le secteur du numérique ;
- Réglementation, promotion et suivi, dans les limites de ses compétences, des activités du secteur du numérique ;
- Élaboration du plan national de numérisation intégrée de l'Administration et des services publics et pilotage de sa mise en œuvre, en collaboration avec les ministères sectoriels ;



## Missions

- Promotion, en collaboration avec les ministères sectoriels, de la transformation vers l'économie numérique et le développement de l'innovation nationale ;
- Édiction des règlements d'administration et de police relatifs aux activités et services numériques et proposition des droits, taxes et redevances y afférentes ;
- Conception et initiation des programmes d'investissements publics dans le secteur du numérique ;



## Missions

- Élaboration, en collaboration avec les ministères sectoriels et services de l'État, des cahiers des charges techniques des programmes et projets publics dans le secteur du numérique et coordination de leur mise en œuvre ;
- Conception des outils de planification des programmes et des projets publics dans le secteur du numérique ;
- Mise en place et gestion des infrastructures et équipements numériques, notamment des centres des données (data centers) nationaux en collaboration avec le Ministre ayant la Recherche Scientifiques dans ses attributions ;





## Missions

- Gestion et valorisation du nom du domaine du pays (.cd.) ;
- Autorisation, signature et certification des projets et cahiers de charges des fournisseurs des services numériques ;
- Sauvegarde des droits et libertés fondamentaux dans le domaine numérique, de l'éthique des technologies et de l'accessibilité et de la médiation numérique ;
- Traitement des questions relatives à la transformation et à l'économie numérique des entreprises et des acteurs du numérique ;



## Missions

- Mise en place du système e-Gouvernement et e-Administration ;
- Création d'un identifiant unique et sécurisé des citoyens et des entreprises pour permettre d'obtenir une base de données fiables sur les citoyens et les entreprises ;
- Conception des outils de gestion des documents pour une traçabilité, une confidentialité et une souplesse des échanges entre administrations ;
- Conception des applicatifs métiers de toutes les administrations en tenant compte de leurs spécificités.



Droit-Numerique.cd



Droit-Numerique.cd est un cadre d'études dédié à l'analyse, la réflexion et la diffusion des connaissances juridiques relatives aux enjeux du numérique en République démocratique du Congo. Fondé en 2017 sous le nom de Réceptacle Cyberjustice, il a été renommé Droit-Numerique.cd en 2024 et immatriculé sous le numéro SIREN 931152144.

Un rappel amical : visitez notre site internet pour découvrir nos différentes recherches sur le droit du numérique congolais : [www.droitnumerique.cd](http://www.droitnumerique.cd)

